### AGENCE CULTURELLE GRAND EST

Projet établissement 2018/2021

### **INTRODUCTION**

Au carrefour des politiques publiques de la culture, l'Agence culturelle d'Alsace a participé depuis 1976, au développement d'un environnement général favorable aux pratiques artistiques et culturelles en Alsace. La clarification profonde de ses orientations stratégiques en 1997 lui a permis d'agir dans un objectif global de structuration et de qualification de la vie culturelle régionale pour les arts de la scène, le cinéma, l'audiovisuel et les arts plastiques contemporains. Un mandat qui lui a été confié par la Région Alsace et les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et scellé par des conventionnements pluriannuels régulièrement renouvelés. Ses capacités d'actions opérationnelles se sont depuis régulièrement renforcées et vérifiées sur l'ensemble de la chaine de valeur culturelle (création, production, diffusion, formation, médiation) en accentuant l'intervention sur des parcours dans l'accompagnement des porteurs de projets. Soucieuse d'un positionnement stratégique cohérent, l'Agence s'est employée - par ses capacités à entreprendre – à être réactive aux évolutions sociétales et à apporter une valeur ajoutée aux politiques publiques de la culture menées par ses commanditaires.

Confortée par des bilans favorablement évalués, de nouvelles perspectives de développement lui sont données fin 2017 par la collectivité régionale en devenant l'Agence culturelle du Grand Est. S'engage en conséquences un nouveau projet d'établissement pour la période 2018/2021, confortant à la fois des enjeux de structuration du paysage culturel régional mais portant également de nouvelles ambitions culturelles pour le spectacle vivant et le cinéma. Parmi celles-ci, la volonté politique de positionner la culture au croisement des politiques sectorielles (économie, tourisme, développement durable...) et transversales (développement des territoires, Formation...). Ce projet d'établissement s'inscrit dans ce contexte qui impacte significativement le cadre, les objectifs, le rythme et l'ampleur de sa La nouvelle organisation territoriale de la république et ses réalisation. conséquences dans la gestion des politiques publiques de la culture sur le plan régional, impose à l'Agence devenue Grand Est de nouvelles réalités de gouvernance, des cadres d'actions fédérant et structurant les filières des écosystèmes culturels à l'échelon régional et des partenariats publics repensant les modes d'interventions dans les territoires.

### I. CONTEXTUALISATION

L'esprit général de ce projet d'établissement est de l'inscrire au carrefour d'enjeux nationaux, régionaux et locaux en travaillant à plus d'interconnexions avec les dispositifs publics dans la réalité de la compétence partagée accordée aux collectivités territoriales.

### A. <u>L'environnement national</u>

### 1) <u>Le contexte politique et institutionnel</u>

La réforme institutionnelle voulue par l'Etat impacte significativement l'architecture des collectivités territoriales et par voie de conséquences la nature et l'ampleur des politiques publiques. La nouvelle carte territoriale prévoit des modalités d'actions pour les collectivités territoriales, ceci à tous les échelons territoriaux. Ces dispositions ont pour corolaires de préciser les priorités des collectivités et l'impérieuse nécessité de repenser les cadres de leur coopération.

### 2) <u>Le contexte des politiques culturelles</u>

La culture n'échappe pas aux conséquences de cette réorganisation institutionnelle qui questionne en premier lieu l'exercice des compétences attribuées aux collectivités territoriales. La culture qui relève d'une compétence partagée, amplifie le besoin de concertation, de partage de diagnostics entre les collectivités elles-mêmes mais également avec l'Etat pour dessiner, dans ce contexte de mutation générale, des politiques publiques soucieuses d'équilibres et de cohérences territoriales.

### B. <u>L'environnement régional</u>

Si le contexte national n'est pas sans influences majeures sur l'action régionale, le volontarisme politique des anciennes Régions Alsace, Champagne Ardenne et Lorraine en faveur de la culture a permis à la Région Grand Est de disposer puis de renforcer ses capacités d'interventions politiques et financières. La politique culturelle régionale a été entièrement redessinée en étroite concertation avec les acteurs culturels des filières du cinéma et de l'audiovisuel, de l'Image, des arts de la scène, secteurs à forts enjeux économiques, sociaux et d'attractivité. De cette réflexion partagée, sont sortis des dispositifs d'intervention mis en application dès

2017. La création de nouvelles synergies entre culture, économie, formation et transfrontalier y apparait comme un objectif politique nouveau pour la Région Grand Est. Il en va de la capacité de la culture à participer plus directement aux objectifs de développement et de rayonnement de la région.

L'évolution de la politique régionale tout comme celle menée par l'Etat territorial, les conseils départementaux et les collectivités de proximité impacte très directement le projet culturel de l'Agence culturelle Grand Est.

### II. L'AGENCIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE CONFORTEE

### A. Création d'une agence culturelle régionale

Si la volonté politique de préserver un accompagnement opérationnel des acteurs culturels par une agence parapublique n'a pas été questionnée, le choix d'une agence unique résultait d'une analyse prenant en considération les structures existantes, leur positionnement stratégique, l'impact de leurs actions et leur mode opératoire.

Moyennant des aménagements juridiques, organisationnels, partenariaux et de gouvernance, l'Agence culturelle d'Alsace a été retenue par la Région puis par l'Etat territorial comme étant dans cet inventaire des possibles, la meilleure base de développement de cette agence régionale. Le chantier de création de cette Agence culturelle Grand Est s'est ouvert en 2017 pour aboutir en avril 2018.

### Caractéristiques générales

L'Agence culturelle Grand Est mène un projet culturel au positionnement singulier dans le paysage national des agences culturelles régionales. Celui si se caractérise par :

✓ Une approche artistique et culturelle pluridisciplinaire : spectacle vivant, cinéma et image animée,

- ✓ Des partenariats publics avec la Région, l'Etat, les départements dont ceux de l'Alsace et des intercommunalités.
- ✓ un projet axé sur la transversalité de ses interventions sur l'ensemble de la chaine de valeur de la culture (production, création, diffusion, formation, médiation).
- ✓ un soutien direct aux forces vives du spectacle vivant, du cinéma et de l'action territoriale en leur apportant son expertise, son ingénierie et ses ressources. Elle développe des cadres de coopération et des méthodologies prônant la transversalité des pratiques, le partage des outils et la mutualisation des compétences.
- ✓ une position d'accompagnateur et d'ensemblier dans le développement et la structuration des équipes et filières professionnelles mais également dans la conception des projets,
- ✓ une mission d'ingénierie auprès des collectivités publiques et d'aide à la décision politique pour les élus reposant sur la mise à disposition d'expertises et d'observations pour définir des axes stratégiques et des méthodologies débouchant sur des préconisations de programmes opérationnels.

### B. Les valeurs fondant son action

L'Agence culturelle Grand Est défend dans son projet d'établissement et managérial des valeurs se regroupant autour des piliers suivants :

✓ Humanisme: responsabilité / respect / intégrité

✓ Proximité : écoute / échange / travail collaboratif

✓ Qualité: réactivité / rigueur / engagement

✓ Service public : accessibilité / intérêt général / efficience

Devant le constat partagé d'un accroissement de l'individualisme et d'un désengagement social dans la vie associative, il apparait plus que jamais déterminant pour une structure parapublique comme l'Agence culturelle Grand Est de bâtir son action sur des valeurs identitaires fondamentales. L'Agence entend être identifiée et reconnue pour les valeurs qu'elle porte, qu'elle s'emploie à partager avec ses collaborateurs et surtout à décliner dans son action. Son organisation

repose sur un management participatif ou l'esprit d'initiative et l'intelligence collective sont mobilisés.

# III. <u>LES AXES STRATEGIQUES DU PROJET CULTUREL 2018 /</u> 2021

L'Agence culturelle agit pour augmenter la capacité d'action de la collectivité régionale, de l'état territorial et des départements partenaires – en premier lieu ceux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin - en créant les conditions de la coopération autour des projets des artistes du Grand Est. Elle a pour vocation d'accroître le service public de la culture.

Sans remettre en cause les totems structurants de son action, l'Agence déploie une approche de transversalité notamment par l'entrepreneuriat culturel, la formation continue, la mise en réseau des acteurs et la ressource. Autant de domaines d'actions qui favorisent la compréhension des différentes problématiques de l'écosystème culturel, le partage des connaissances et l'exploration de solutions mutualisées.

# A. Renforcer l'engagement dans la chaîne de valeur de la culture en faveur des pratiques artistiques et culturelles professionnelles

Priorité a été donnée ces dernières années dans l'action de l'Agence culturelle à l'élaboration de programmes traitant de problématiques de formation, de création et de diffusion. L'amélioration des conditions de pratique des acteurs culturels et de réalisation de leurs projets demeure un objectif majeur ces prochaines années compte tenu d'un environnement concurrentiel et économique particulièrement agressif. L'évolution de la situation réclame cependant plus d'interactions dans les programmes et d'agir avec les porteurs de projets dans une globalité d'intervention. Par cet accompagnement transversal, l'Agence entend créer un effet levier pour faciliter le montage, la viabilité et la qualification des projets. L'enjeu est de développer un écosystème mettant en mouvement et en articulation les intelligences, les sensibilités, les capacités.

Les programmes liés aux questions de formation, de mise en lien des étapes de création et de diffusion se poursuivent mais se lient désormais plus fortement à des enjeux d'entrepreneuriat et d'intégration territoriale devenus majeurs dans le montage des projets devant la transformation rapide des modèles économiques des objets artistiques mais également des pratiques culturelles. Cette approche se coordonne également inévitablement à des problématiques territoriales liées à l'attractivité métropolitaine et à des besoins d'équilibrage géographique auxquels les politiques publiques ont vocation à répondre. L'Agence culturelle entend accentuer ainsi sa fonction d'ensemblier qui fait sa spécificité dans le paysage culturel.

Pour mener ces dynamiques à l'échelon du territoire du Grand Est, l'Agence développe des collaborations avec les réseaux professionnels régionaux dont elle soutient le développement et la structuration. Pour limiter toute verticalité dans les programmes de développement avec les différents réseaux constitués, des coopérations transversales sont suscitées notamment par une mutualisation des ressources (méthodologies, documents...) et le croisement des publics dans les programmes d'actions (formations...). Elle joue son rôle d'incubateur de réseaux lors des étapes de structuration et d'organisation collectives dans la perspective attendue d'un fonctionnement autonomisé. La mission de constitution et d'animation d'un réseau des Festivals du Grand Est relève de cet objectif d'ici 2020.

## B. Structurer l'action de proximité par une démarche territorialisée appuyant les enjeux de politique publique de la culture dans l'espace Intercommunal.

La mission générale de l'Agence culturelle est de contribuer au développement artistique et culturel de la région. Sa fonction d'aménageur culturel ne s'opère cependant qu'en coopération avec les acteurs du territoire et très directement les collectivités locales. Le poids des communes dans les politiques publiques de la culture dont celles des Départements et de leur financement n'ouvre d'autres perspectives que de les accompagner dans les mutations qu'elles vivent actuellement dans l'organisation des services aux habitants. Vecteur de développement des territoires comme l'attestent de nombreuses études officielles, la culture fédère également une galaxie sociale en demande de services de proximité, de qualité et accessibles économiquement. L'action publique locale s'est

cependant bâtie ces dernières décennies essentiellement dans l'espace communal sans appréhender véritablement l'évolution comportementale des habitants et de leurs pratiques. Ainsi, la notion de territoire de vie s'est-elle profondément modifiée en termes de mobilité, de consommation et de sélectivité, obligeant les acteurs publics à penser désormais l'action publique et sa gestion à un échelon géographique plus large. Le traitement de la culture à un niveau intercommunal est un niveau pertinent de réflexion et d'action. L'intercommunalité culturelle n'apparait encore que modestement dans les pratiques publiques observées dans le grand est. Un mouvement s'observe toutefois dans ce sens, laissant augurer l'apparition progressive mais prochaine d'un nouveau paysage de l'action publique. Le développement d'une culture de la coopération dans ce domaine ne peut qu'être encouragé pour rendre plus efficaces les politiques territoriales mais également donner aux infrastructures culturelles et aux porteurs de projets des perspectives de viabilité plus durables. L'action concertée devient un objectif de bon sens et prosaïquement un impératif économique.

En coordination avec la Région, l'Etat territorial et des départements disposant de leviers dans ce sens, L'Agence culturelle entend structurer plus précisément ses relations avec les territoires dans lesquels elle intervient. Cet apport d'ingénierie, de mise en réseaux, de ressources multiples, formalisé par des cadres contractualisés précisant la durée et les contenus des responsabilités de chaque signataire se construit en articulation directe avec les dispositifs émanant de l'état, de la région et des départements. Le volontarisme politique des collectivités de proximité participe au choix des territoires à accompagner tout comme se cible prioritairement la notion de projet culturel d'ensemble à toute finalité disciplinaire.

#### C. Consolider l'expertise et la dimension ressource

Les capacités d'expertise en matière artistique et de développement culturel sont renforcées à l'Agence culturelle pour étendre ses connaissances des territoires. Elles s'imposent par l'axe stratégique d'accompagnement défini par la direction au vu des besoins croissants d'assistance observés dans la communauté culturelle. Elles traversent l'ensemble des activités sectorielles de l'agence et de ses programmes d'activités. Assurés par les ressources internes de l'agence, le conseil et l'assistance aux porteurs de projets se situent en amont (phases de diagnostic), en cours d'élaboration (méthodologie) et en aval des actions (évaluation). Il induit des

compétences très spécifiques (artistiques, méthodologiques, techniques, entrepreneuriales) dont se dote l'agence et impose un fort engagement dans le suivi des projets.

Le territoire du Grand Est est une terre d'implantation de nombreuses équipes artistiques. Plus de 300 cies professionnelles y sont recensées. La diversité des situations tout comme la disparité des implantations constitue une problématique qui supposent une fine cartographie des situations. C'est un axe d'intervention de l'Agence passant par la rencontre des équipes, le visionnement de leur travail artistique et l'identification de leur positionnement sur l'échiquier régional. Ce chantier ne peut s'engager que dans la durée car il suppose de suivre les équipes dans leurs parcours. Il induit parallèlement un travail de compréhension des modes de fonctionnement individuels et collectifs des lieux de diffusion, de leurs influences territoriales et de leur capacité d'intervention en termes de production et d'accompagnement des projets artistiques. Pour enrichir les interventions directes de son pôle spectacle vivant, l'Agence met en production début 2019 une plateforme web consacrée au spectacle vivant. Réalisée en trois phases d'ici janvier 2020, son lancement s'envisage lors d'Avignon 2019.

### Elle se donne pour objectifs:

- De participer à la lisibilité et à l'attractivité du territoire
- D'offrir des informations pratiques et techniques aux publics su spectacle vivant
- D'accompagner le potentiel de croissance de la filière spectacle vivant
- De favoriser l'interconnaissance

La mission d'accueil des tournages confiée à l'Agence culturelle répond à des enjeux culturels mais également économiques, d'emplois et de valorisation des territoires. Adossée à la Région Grand Est pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'accueil dans le territoire d'œuvres audiovisuelles diverses (Fictions, documentaires, longs et courts métrages, fictions TV...), l'Agence déploie une palette d'actions complémentaires. Elles vont de l'accompagnement des auteurs (par son bureau des auteurs), à la mise en réseau des collectivités locales investies dans l'accueil des productions (Réseau PLATO), au partage de savoir-faire avec les agents territoriaux en lien avec les sociétés de production, la montée en

qualification de techniciens et à la promotion du Grand Est comme terre de tournages.

L'accompagnement par l'Agence des élus dans l'aide à la prise de décision repose sur des dispositifs se partageant entre ingénierie, formation individuelle et collective et management de projets. L'Agence dispose pour cela de ressources humaines internes, ponctuellement renforcées par des intervenants spécialisés. Elle s'appuie également sur les plateformes numériques qu'elle constitue, véritables boites à outils destinées à ces publics. Librement accessibles, ces ressources numériques ciblent autant les élus que les personnels administratifs et techniques travaillant à leur coté au sein des collectivités.

### D. Développer des collaborations à l'interrégional, au national, et au transfrontalier

L'identité d'un territoire se forge en particulier sur la capacité de ses acteurs à produire des richesses susceptibles de s'exporter au-delà de ses frontières. Le Grand Est porte cette ambition et s'organise en conséquence pour promouvoir un discours fédérateur, exigeant et structurant. De toutes les dimensions du développement à valoriser, la culture est certainement l'une des plus transversales car présente dans de nombreux secteurs (économie, tourisme, cadre de vie, connaissance, éducation, loisirs...) ce qui la rend d'autant plus complexe à positionner dans des orientations stratégiques générales. Le « Grand Est culturel » doit savoir s'y inscrire en se définissant plus efficacement, plus sélectivement et plus collectivement. La marque de cette richesse culturelle est à retenir comme respectueuse des pratiques mais également attentive aux influences contemporaines, ouverte aux différents langages, réceptive à la circulation des œuvres et des artistes en et hors région.

Dans cet objectif, l'Agence culturelle s'est mise en situation de s'impliquer dans des réseaux ad hoc susceptibles de favoriser la mobilité des équipes artistiques et de leurs projets. L'inscription de l'Agence culturelle dans les réseaux Film France pour le cinéma, nouvellement dans la charte d'aide à la diffusion ONDA pour le spectacle vivant et dans le collectif La Collaborative regroupant cinq agences culturelles régionales participe de cette ambition. Ces nouveaux partenariats ont pour effets directs : une meilleure identification des équipes artistiques du grand Est et de leurs projets, le croisement des expertises, la mutualisation de moyens pour des moments

de visibilité nationale, l'inscription du Grand est dans une chaine de coopérations multiples. Le transfrontalier demande un investissement sur le long terme passant par la réalisation d'une cartographie des situations de chaque territoire à partir de laquelle se définira une stratégie et des plans d'action avec les partenaires publics.

Pour le cinéma, elle se positionne avec la Région (en charge du financement de la production) sur les grands évènements nationaux et internationaux (Cannes, Berlin, Clermont Ferrand, la Rochelle, Paris...) où elle y promeut les capacités d'accueil du Grand Est. L'organisation d'Eductours régionaux et transfrontaliers nourrit la connaissance des sociétés de production et des réalisateurs de nos potentialités régionales. Par ses compétences techniques et sa réactivité, par la création de plateformes numériques facilitant l'accès immédiat aux informations (fichiers comédiens, techniciens, prestataires, fiches décors...), l'Agence culturelle contribue à faire du Grand Est une terre de tournages et à positionner favorablement le territoire dans un contexte national particulièrement concurrentiel.

### E. Agir pour une fertilisation croisée des enjeux culturels, économiques et de développement

La globalisation des problématiques inhérentes au développement impose de réviser des matrices qui ont marqué l'histoire de certaines politiques publiques. Il en est ainsi pour la culture dont le traitement sectoriel et le pilotage public ont pu contribuer à son isolement progressif et entraîné sa relative marginalisation dans le débat sociétal. Sa fonction fut parfois réduite dans des politiques publiques territorialisées à une contribution à la résolution de maux sociaux ou économiques. Dans ce contexte général, ses rapports avec son environnement restent complexes et parfois ambigus. C'est le cas avec le monde de l'économie et plus largement du développement dont les enjeux, les modes de représentation et de financement apparaissent très éloignés de ceux de la culture. Amplificateur de ce malaise, la valeur économique de la culture reste un objectif mal appréhendé dans ses différentes réalités territoriales et sectorielles.

La situation dans le Grand Est n'échappe pas à cette réalité. Elle dicte de travailler pour une fertilisation croisée entre ces secteurs d'activités, pour l'élaboration de stratégies plus perméables et pour la production d'éléments de

langage communs. Il s'agit également de développer une culture de l'entrepreneuriat dans le milieu culturel en l'insérant à la source dans les parcours de formation dédiés à ce secteur, en formation initiale comme en formation continue et dans un même temps d'appréhender toutes les dimensions de l'innovation et de la création via l'art et la culture dans des cursus de gestion (Ecoles Management) et scientifiques (Ecoles d'ingénieur). La mission entrepreneuriat créée en 2018 au sein de l'Agence culturelle à vocation à travailler sur ces enjeux en lien avec les autres structures, souvent généralistes, émanant plus ou moins directement de la puissance publique. Il importe de proposer aux acteurs culturels une offre nouvelle à construire à partir d'un existant souvent éparse et mal identifié par le milieu culturel.

## F. Intensifier le champ collaboratif avec la Région, la Drac, les départements et le préciser avec les collectivités de proximité

L'interconnexion croissante des dispositifs et des actions portés par la Région et l'Agence culturelle renforce l'importance d'une approche partagée des problématiques et d'une complémentarité des interventions. La concordance des objectifs ciblés induit une connaissance approfondie des cadres d'intervention respectifs et un rapprochement des expertises, des diagnostics et des modalités d'accompagnement de la filière culturelle. L'évolution des organisations, des politiques et des ressources commande de le calibrer conjointement en fonction des actions.

Plus largement, ce travail collaboratif va s'intensifier avec l'Etat, nouveau partenaire de l'agence culturelle, et se préciser avec des collectivités départementales dont le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Le croisement des enjeux des politiques publiques de la culture, quel que soit l'échelon d'action, recommande de mutualiser les ressources d'ingénierie et d'évaluation afin d'optimiser l'aide publique.

#### IV. LA GOUVERNANCE

L'activité pluridisciplinaire n'a cessé de se développer cette dernière décennie, pointant de fait la capacité de l'Agence à traiter de domaines spécifiques tout en veillant à une cohérence d'action générale. L'ADN de l'Agence se définit par une approche globale des problématiques posées aux filières professionnelles. Pour prendre en compte toutes les réalités de l'écosystème culturel dans lequel elle

intervient, Il est adopté un mode de gouvernance soucieux d'équilibres politiques et territoriaux.

Au-delà d'instances statutaires construites dans l'objectif d'impliquer très directement les partenaires publics (Etat, région, collectivités locales), et des acteurs culturels dans le management général de son projet, il est créé un comité stratégique composé des têtes de réseaux des filières du spectacle vivant et du cinéma et de représentants de collectivités territoriales. Cette instance consultative régulièrement réunie, apporte ses réflexions et sa connaissance des problématiques pour guider l'action de l'agence. Par ce comité, l'agence entend également structurer ses relations avec le milieu artistique et culturel régional et disposer d'espaces d'échanges pour aborder des problématiques générales.

### V. L'ORGANISATION SOCIALE ET TERRITORIALE

#### A. Ressources Humaines

L'architecture sociale de l'Agence culturelle se structure autour d'une équipe de permanents, d'intermittents et de vacataires. Une vingtaine de métiers compose ce collectif dont la force est de croiser des compétences spécialisées et transversales et de mobiliser ainsi des capacités d'expertises internes et externes dans ses domaines de compétence. Par la formation régulière de ses collaborateurs, l'agence expérimente et renouvelle les méthodologies de travail collectif qu'elle met en œuvre dans l'accompagnement des porteurs de projets. En adoptant un mode de management participatif, la direction de l'agence entend renforcer les liens interpersonnels au sein de son équipe et favoriser leur contribution active au progrès de l'entreprise. Ce management véhicule des valeurs profitables à la construction de partenariats durables avec ses publics externes : sens de l'écoute, communication, respect de l'autre, responsabilisation.

### B. Organisation territoriale

L'étendue du territoire régional et la grande diversité des situations impliquent d'agir dans la proximité des acteurs et de leurs projets. Il en va de la bonne compréhension des réalités locales et des pratiques dont l'hétérogénéité constitue une caractéristique majeure. Pour entreprendre sa mission dans les meilleures conditions, l'Agence est implantée à Sélestat (siège de l'association), à Epinal, Nancy, Reims et Saint Martin Sur le Pré (Chalons). Dotées de collaborateurs affectés à l'animation des réseaux artistiques et culturels œuvrant en Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne, ces antennes accueillent par ailleurs les différentes activités menées par l'agence (réunions, rencontres professionnelles, formation...). Les installations nouvellement investies à Saint Martin sur le Pré en Champagne Ardenne offrent de belles perspectives de développement pour ce parc de matériels scéniques désormais géré par l'agence. La gestion mutualisée des parcs placés sous la responsabilité directe de l'Agence accroit l'offre de services aux opérateurs culturels. L'organisation de cette offre technique s'enrichira en 2019 de nouvelles possibilités en Lorraine par le biais d'opérateurs associatifs accompagnés par l'Agence culturelle, en charge d'animer ces ressources à l'échelon régional.

### CONCLUSION

Ce projet d'établissement 2018 / 2021 se construit sur des fondations structurelles, économiques et politiques qui lui autorisent d'aborder l'avenir avec une certaine confiance malgré les mutations en cours dans l'action publique et les pratiques culturelles et artistiques. Ce projet porte l'ambition de participer activement au développement d'une région soucieuse d'attractivité culturelle pour ses habitants et porteuse de dynamiques artistiques en termes de rayonnement infra et extra régional.

Les fondamentaux de nos programmes d'actions seront consolidés pour parfaire la structuration des filières et accroitre la qualité des projets. Ils sauront s'enrichir des nouvelles pratiques artistiques et culturelles contemporaines inhérentes notamment aux évolutions technologiques. Les mutations en cours dictent d'agir avec exigence en étant en capacité de s'adapter rapidement aux événements. L'investissement dans la compétence des ressources et la modernisation des outils s'oriente dans ce sens.

Enfin, la cohérence de l'action publique se verra renforcée par l'accroissement des synergies et des complémentarités entre l'Agence et la Région mais également par un nouveau partenariat avec la Drac GE et une précision des missions avec les départements d'Alsace. L'ouverture de ce partenariat public à

d'autres conseils départementaux du Grand Est et aux collectivités intercommunales constitue un objectif à atteindre. Plus largement, le développement d'espaces de partage de ressources et d'expertises entre acteurs publics, en lien avec la communauté culturelle satisfera un besoin de mutualisation des réflexions et de simplification des procédures auxquels aspirent nos concitoyens.

L'Agence culturelle Grand Est porte l'ambition de construire ce projet d'établissement sur la période 2018 / 2021. Cette culture de l'accompagnement des acteurs par une agence apparait comme une pratique nouvelle dans plusieurs territoires du grand Est. Le besoin de bien situer ce positionnement avec les financeurs publics, de coordonner dans son projet cette commande publique, de faire partager aux acteurs culturels ses modalités d'intervention et ses différentes ressources, induit de l'information, de l'échange, de la clarification, de l'expérimentation. Gagner la confiance des acteurs culturels et artistiques, positionner avec justesse son intervention selon les publics et les territoires est au cœur des ambitions de l'agence pendant cette période de construction. Elle s'y emploiera avec détermination et engagement.

Francis GELIN

Directeur général Agence culturelle Grand Est